

Le Bilan de Compétences

Ils témoignent...

Je ne peux plus occuper mon poste

« Après plus de 20 ans sur mon poste de commercial, une maladie m'empêche de me déplacer fréquemment. Je suis perdu, mon entreprise n'a rien à me proposer. J'ai 40 ans. Le bilan de compétences me permet d'envisager le métier de comptable. »

Valorisation de ma carrière

« Après plus de 30 ans dans le nettoyage industriel en tant qu'employée puis responsable, j'ai envie de valoriser tout ce que je sais faire avec une certification qui me permettra d'avoir une reconnaissance personnelle. Le bilan de compétences va m'orienter sur le bon diplôme. »

Réorientation professionnelle

« Ayant fait des études supérieures de notariat et après 3 ans d'exercice, je fais le constat que ce métier n'est pas fait pour moi. Le bilan de compétences va me permettre d'oser me lancer dans ma passion : la pâtisserie. »

Démotivation

« Depuis plus de 10 ans, opérateur de fabrication en 3x8, je sature des horaires, des tâches et de l'absence d'évolution possible. A l'issue du bilan, je mets en place un parcours de formation pour devenir commercial. »

Se sentir en difficulté

« Responsable de service depuis plus de 10 ans, l'arrivée d'un nouveau manager m'a donné l'impression d'être mis au placard. Je voulais partir de la société mais pour quoi faire ? Le bilan m'a permis d'ouvrir le dialogue avec mon supérieur, de me repositionner et de retrouver ma motivation. »

Développement de potentiel

« Opérateur puis chef d'équipe, magasinier, j'étais attiré par l'informatique. Demandeur d'emploi, je n'arrivais pas à mettre en avant mon potentiel. Le bilan a validé et valorisé mes compétences et aptitudes à aller sur un métier de développeur Web. J'entre en formation qualifiante prochainement. »

Création d'entreprise

« Secrétaire depuis plus de 5 ans dans une grande entreprise, j'avais envie de me mettre à mon compte mais j'avais peur. Le bilan m'a permis de faire le point sur mes réelles motivations, mesurer les risques, mettre en avant mes compétences avant de me lancer. »

Faire face au licenciement économique

« Licencié économique d'une entreprise industrielle après 30 ans sur le même poste, j'étais perdu face au marché du travail. J'avais l'impression que je ne pouvais rien faire d'autre. Le bilan m'a permis de comprendre que je pouvais transférer mes compétences et m'outiller pour un nouvel emploi. Cela m'a permis d'aller de l'avant. »

Evolution interne

« Opératrice depuis plus de 10 ans, je voudrai être secrétaire sans changer d'entreprise. Sur les conseils de ma responsable RH, je démarre un bilan de compétences pour faire le point sur mes capacités à aller sur ce poste et envisager un parcours de formation. A la fin du bilan, j'ai conscience des efforts à faire mais je suis motivée pour me former avant d'avoir le poste. »

Nos références :

Nous réalisons des bilans pour les salariés de tous secteurs : industrie (métallurgie, agro-alimentaire, chimie,...), sanitaire social, médico-social, services, grande distribution, logistique, associations, collectivités territoriales, spectacle,...

Notre Cabinet propose de vous accompagner dans la réalisation de votre bilan de compétences : vous conseiller sur vos besoins de positionnement, de développement professionnel, d'orientation et d'évolution.

Notre équipe est constituée de psychologues du travail et de consultants, tous experts de l'accompagnement et de l'orientation professionnelle. Notre connaissance des métiers, des entreprises et de l'environnement économique est renforcée par notre activité de cabinet conseil RH.

Si vous êtes demandeur d'emploi

Pour réaliser un bilan de compétences, vous devez vous adresser à votre conseiller Pôle Emploi. Celui-ci étudiera avec vous l'intérêt de cette action pour votre retour à l'emploi ainsi que les possibilités de financement (droits dans le cadre du CPF, autres mesures...) avant un rendez-vous d'accueil, gratuit et sans engagement, avec l'un(e) de nos consultant(e)s.

Si vous êtes salarié(e)

Plusieurs dispositifs de prise en charge existent : CPF, Plan de Développement des Compétences, fonds propres de l'entreprise.

Lors d'un entretien d'accueil, nous pouvons étudier ensemble la solution de financement possible. Ce rendez-vous d'information est gratuit et sans engagement.

Qu'est-ce que le bilan de compétences ?

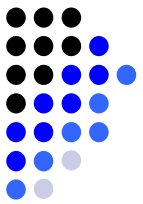
- un accompagnement individuel, d'une durée maximale de 24 heures réparties sur 2 à 3 mois, avec un professionnel du conseil et de l'orientation.
- un travail interactif avec un consultant sur vos compétences acquises, vos intérêts, vos motivations, vos contraintes, votre potentiel sous formes d'entretiens individuels (2h à 3h30) répartis sur une durée de 14h à 16h.
- du travail personnel intersessions (tests, questionnaires, enquêtes métiers,...) durée moyenne : 8 à 10h.
- la construction de votre projet qui prendra en compte vos souhaits et la réalité du marché du travail.

Le déroulé d'un Bilan de Compétences ?

- « Le bilan de compétences comprend (...) les trois phases suivantes :
- Une phase préliminaire qui a pour objet :
 - de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
 - de définir et d'analyser la nature de ses besoins
 - de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre
 - Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :
 - d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
 - d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales
 - de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle
 - Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
 - de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
 - de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
 - de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet. » *Article R6322-35 Code du travail*

Synthèse

« Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusion du bilan de compétences (*Article R6322-38 Code du travail*) ». Il permet de formaliser les étapes liées à la réalisation de votre projet.



Aller plus loin ensemble

Notre équipe :

Sylvaine LAMY
Psychologue du Travail

Fabienne ROBERT
Consultante bilan-formatrice

Nordine KADRI
Psychologue du travail

Aurélië GUIRONNET
Assistante